VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

COMMENT SAVOIR QU'ON A ÉTÉ DROGUÉ?

Par Profil supprimé Postée le 13/02/2018 22:19

Je me demandais comment peut-on savoir si on a été drogué. Je ne savais pas trop vers qui me tourner. J'ai été dans un bar un lundi vers 21h à Paris, parler avec quelques personnes et j'étais accompagné d'un homme de 39 ans (j'en ai 19) que je connais de par mon stage. On a bu 1 coktail ensemble puis après il est retourné me chercher un 2ème cockatil pour moi et pour lui. Il est revenu on a bu notre verre et peu de temps après on est parti. J'avais la tête qui tournait totalement, du mal à marcher et pourtant d'habitude je tiens bien l'alcool.

Après il m'a emmener chez lui sous prétexe qu'il devait me montrer quelque chose, j'étais tellement mal et bizarre que j'ai pas réfléchi. Chez lui ça a totalement dérapé, j'ai essayé de dire non et de le repousser mais je me sentais tellement faible, j'ai fini nu dans son lit et après c'est un grand flou, il a fait ce qu'il a voulu de mon corps, j'étais à la limite de l'inconscience. Je suis plus trop sûr après, j'ai des brides de souvenirs mais c'est vraiment bizarre. Ensuite je me suis senti tellement mal. Rien que d'y penser ça me dégoûte, j'ai envie de vomir, j'ai perdu l'appétit..

voilà c'est juste que c'est important pour moi de savoir. Merci d'avoir tout lu, dsl si c'est décousu.

Mise en ligne le 15/02/2018

Bonjour,

Nous comprenons bien sûr qu'il soit très important pour vous de comprendre ce qui a pu se passer lors de cette soirée. Pour savoir si vous avez été droguée à votre insu, il vous faudrait faire des analyses toxicologiques le plus rapidement possible.

Nous vous joignons un lien vers une rubrique du site de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament) consacrée à la soumission chimique. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour vous permettre d'engager des démarches. Comme vous le lirez, vous avez la possibilité de vous présenter à n'importe quel service d'urgence, à tout médecin, généraliste ou spécialiste, libéral ou hospitalier, pour être guidée et accompagnée dans ces démarches.

Nous nous permettons de vous rappeler que si vous pensez avoir été abusée sexuellement, qu'il y ait eu ou non soumission chimique, il est important aussi d'envisager un dépôt de plainte pour agression sexuelle. Nous vous joignons un autre lien vers le site du CFCV (viols femmes informations-Collectif Féministe Contre le Viol) pour que vous puissiez être entendue, conseillée et informée des suites que vous pouvez donner.

Nous vous souhaitons du courage pour toutes ces démarches dans lesquelles vous aurez probablement besoin du soutien de vos proches que nous vous invitons à mettre au courant si ce n'est déjà fait. Nous nous tenons évidemment disponibles si vous avez besoin de revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.

En savoir plus :

- "ANSM: Soumission chimique"
- "Collectif Féministe Contre le Viol"